RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2B IMMO
Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 870, Avenue Joseph Fontanet, 73200 ALBERTVILLE
901 348 409 RCS CHAMBERY
*****

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 11 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE ONZE JUIN, A L'ISSUE DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU MEME JOUR,

La société 2B PARTICIPATIONS, Société par actions simplifiée au capital de 108 800 euros, ayant son siège social 870, Avenue Joseph Fontanet, 73200 ALBERTVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAMBERY sous le numéro 834 266 587,
représentée par Monsieur Anthony BOURILLE, ès-qualités de Président,

Associée Unique de la société 2B IMMO,

En présence de Monsieur Jean-Philippe BOURILLE, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société 2B PARTICIPATIONS, Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 prise par décision du 11 juin 2025, les capitaux propres qui s'élèvent à -40 283,86 euros pour un capital de 20 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

L'Associée Unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AB

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'ASSOCIÉE UNIQUE
2B PARTICIPATIONS

